



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

Garnich, le 22 mai 2019

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande du bureau Luxplan S.A., au nom de la société PRL s.à r.l., auprès de l'administration de la gestion de l'eau, concernant une autorisation pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction du plan d'aménagement particulier « um Weier II », sur des terrains au lieu-dit « um Weier », inscrits au cadastre de la commune de Garnich, section D de Dahlem, sous les numéros 575/1053 et 561/1545, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 6 mai 2019, référence 19/0061.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 23 mai 2019 au 4 juillet 2019 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 22 mai 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire,